



# Club Nautique de Martigues et de l'Etang de Berre



7<sup>ème</sup> championnat national bateau de la FFPM

Du 16 mai 2025 au 18 mai 2025 à Martigues 13500

## Recommandations

### **Lieux de rendez-vous pour le samedi 17 et dimanche 18 mai 2025**

PC Organisation Club Nautique de Martigues 4 Quai Sainte Anne 13500 MARTIGUES

06h 00 Accueil des concurrents et skippers/petit déjeuner (café viennoiserie)

06h 30 Distribution des appâts, des sacs et fiches commissaires

07h 00 Départ des bateaux pour la zone de pêche

07h 30 Début de pêche

10h 00 Pause

10h 15 Reprise de la pêche

12h 45 Fin de la pêche et retour au PC Organisation suivant instructions données par l'Organisateur

## Déroulement de la compétition sur le bateau

Les places attribuées aux concurrents à bord des bateaux (conformément au règlement) seront tirées au sort par le commissaire de bord avant l'embarquement.

Le skipper «seul maître à bord » décide du lieu de pêche tout en restant dans la zone de pêche telle que définie pour la journée. Il pourra toutefois demander l'avis des pêcheurs compétiteurs.

Tout bateau en action de pêche, pourra, après décision du Jury, être disqualifié pour la journée (Art. 9 du Cahier des charges), si le bateau ne respecte pas la zone de pêche définie....

Le démarrage de la compétition sera annoncé par la Direction sur le canal 72. La direction de la compétition demandera à mi compétition une pause d'un quart d'heure pour le changement de place sur les bateaux.

Il donnera un nouveau feu vert pour le redémarrage. Penser à se mettre en double veille 16/72.

Il est interdit de se servir de téléphones portables à bord des embarcations durant toutes les épreuves du championnat (sauf pour des raisons de sécurité). Cependant l'application CPS sur les smartphones sera tolérée.

Il est néanmoins demandé aux skippers d'avoir leur téléphone portable allumé, au cas où la Direction aurait besoin de les contacter pour des raisons qui ne sauraient être diffusées sur le Canal 72.

L'action de pêche se déroule à l'amarre Les ancres virtuelles sont autorisées

Le changement de spot sera opéré à la demande du commissaire après consultation des compétiteurs (à la majorité), autant de fois que nécessaire.

Les appâts non utilisés le 1er jour ne pourront pas resservir le 2eme jour, ils devront être rendus au skipper à la fin de chaque manche. Le skipper les déposera au QG de l'organisation. Les appâts étant fournis par l'Organisateur, seuls ces appâts fournis seront autorisés.

Une pige sera mise à disposition des compétiteurs sur chaque bateau. La pige restera sur le bateau pour les 2 jours de pêche.

### **Retour au port :**

Le commissaire sera le seul habilité à débarquer les filets sur le ponton d'accueil, au panneau « PESEE », et à remettre les prises de chaque compétiteur à la pesée.

Lors de l'action de pesée, le compétiteur pourra être présent.

Par souci de courtoisie, chaque compétiteur est invité à participer au nettoyage du bateau